

7.1

Le poids économique de l'alcool

Christophe Palle

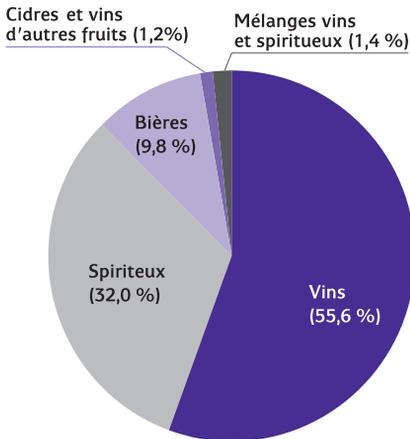
La France est un pays de tradition viticole : malgré une chute importante du volume de vin consommé au cours des cinquante dernières années, elle reste en 2011 le plus grand consommateur mondial (46 litres par habitant) et le premier producteur, juste devant l'Italie [191]. La bière, historiquement circonscrite aux régions du Nord et de l'Est, occupe une place beaucoup plus modeste chez les Français. Avec environ 30 litres annuels par habitant, ceux-ci se classent en 2010 parmi les peuples les moins amateurs de bière au sein de l'Union européenne [30]. La France ne fait pas non plus partie des pays les plus consommateurs de spiritueux. Cette catégorie, qui comprend l'ensemble des boissons alcoolisées issues d'une distillation (pastis, cognac, armagnac, crèmes, liqueurs et eaux-de-vie de fruits, whisky, vodka, tequila, etc.), est apparue plus tardivement dans l'histoire. Aux alcools anisés, très prisés depuis le XIX^e siècle (absinthe, interdite en 1914, remplacée par le pastis en 1920), les Français préfèrent de plus en plus le whisky : il atteint 38,6 % de part de marché en 2011 contre 27,7 % pour les anisés [98].

Depuis un demi-siècle, le secteur économique de l'alcool doit composer avec une tendance de fond à la baisse de la consommation de boissons alcoolisées, liée presque exclusivement à la diminution de celle du vin (voir chapitre 9.1).

VINS : VOLUME EN DIMINUTION MAIS PRIX PLUS ÉLEVÉS

La dépense des ménages pour leurs achats de boissons alcoolisées s'élève à 16,7 milliards d'euros en 2011, dont 9,3 milliards d'euros pour les vins, 5,1 milliards pour les spiritueux, 1,8 milliard pour les bières et 440 millions d'euros pour les cidres et autres produits alcoolisés obtenus par fermentation [121]. Cette dépense représente 1,1 % de la consommation des ménages. En euros constants, elle a légèrement diminué entre 2005 et 2011 (- 0,8 %), avec une baisse marquée pour les bières (- 11 %), très faible pour les spiritueux (- 0,9 %), et une légère augmentation pour les vins (+ 1,8 %, dont + 13 % pour les champagnes et mousseux) [121]. Pour ces derniers, l'augmentation des prix a compensé la baisse des volumes consommés sur cette période. En effet, la consommation des Français se porte de plus en plus sur les vins de meilleure qualité dont les prix, poussés par la demande étrangère, sont en hausse. Dans le cas des spiritueux, à l'inverse, les volumes ont plutôt tendance à augmenter, alors que les prix baissent. Pour les bières, les prix stagnent et les volumes diminuent (graphique 1).

Graphique 1 - Répartition suivant les types d'alcool de la dépense des ménages en boissons alcoolisées en 2011 (en %)



L'ALCOOL : UN PRODUIT D'EXPORTATION

Les exportations françaises d'alcool représentent 11,4 milliards d'euros en 2011, dont 7,2 milliards pour les vins et 4 milliards pour les spiritueux. Les exportations de bières totalisent un chiffre d'affaires bien plus modeste, 271 millions d'euros, au demeurant inférieur aux montants importés [83]. Les importations d'alcool sont globalement bien inférieures aux exportations : elles s'élèvent à 2,4 milliards d'euros en 2011, dont 1,2 milliard de spiritueux, 620 millions en vins et 460 millions de bières [83]. Le poids économique de la filière alcool peut également s'apprécier par le nombre d'emplois qu'elle génère. En la matière, on ne dispose, souvent, que des données fournies par les producteurs, dont l'évaluation est mal connue et difficile à vérifier. En ce qui concerne la filière vitivinicole, le chiffre avancé par les syndicats professionnels et le ministère de l'Agriculture est de 250 000 emplois directs, dont 142 000 dans la viticulture et près de 70 000 dans la distribution et la vente du vin (emplois dans les coopératives viticoles, le courtage et le négoce, la grande distribution et chez les cavistes, etc.). Le nombre d'emplois indirects est évalué à 300 000 (tonnelage, chaudronnerie, verre, logistique, etc.). En ce qui concerne la bière, l'Association des brasseurs de France revendique un peu plus de 71 000 emplois, dont 6 000 emplois directs. La Fédération française des spiritueux indique de son côté 100 000 emplois générés dans cette branche.

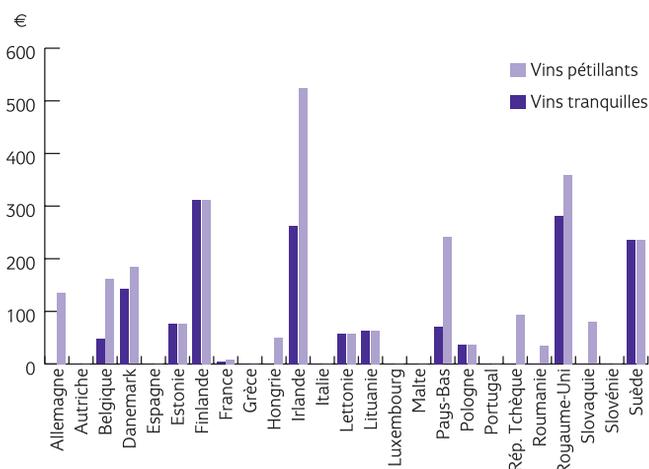
DES NIVEAUX DE TAXATION DIFFÉRENTS SELON LES PRODUITS

La consommation d'alcool est aussi à l'origine de recettes fiscales pour l'État et la Sécurité sociale, par le biais de la TVA (comme pour n'importe quel bien de consommation), mais également grâce aux droits sur les volumes consommés. Sur les 16,7 milliards d'euros de dépenses des ménages pour les boissons alcoolisées en 2011, le montant des droits indirects perçus sur l'alcool (hors TVA) s'élève à 3,2 milliards d'euros [55]. La consommation de spiritueux est à l'origine de 82 % des recettes fiscales sur les alcools. Les bières représentent 11 % des recettes, les vins 4 % et les produits intermédiaires 3 %. Cette répartition est très différente de celle des volumes consommés exprimés en équivalent alcool pur (22 % de spiritueux, 17 % de bières et 58 % de vins). Ainsi, fin 2012, un litre d'alcool pur supporte une taxe d'environ 22 euros s'il est consommé sous forme de spiritueux, de 7,2 euros sous forme de bière et de 37 centimes si c'est du vin. Au 1^{er} janvier 2012, les taxes sur les spiritueux ont été augmentées : les droits d'accise sont passés de 1 514 euros à 1 660 euros par hl d'alcool

pur et la cotisation sociale sur les boissons alcooliques, qui était en 2011 de 1,6 euro par litre de boisson alcoolisée d'un titrage supérieur ou égal à 25°, a été fixée à 533 euros par hl d'alcool pur. Les droits indirects étant soumis à TVA, l'augmentation totale des taxes est d'environ 1 euro pour une bouteille d'alcool de 75 cl contenant 40° d'alcool pur. Au 1^{er} janvier 2013, c'est la bière qui a vu sa fiscalité s'alourdir de 160 %, ce qui devrait se traduire par une augmentation de 5 centimes d'euros pour un demi contenant 25 cl de bière titrant 4,5°. L'augmentation des taxes sera moitié moindre, en pourcentage, pour les petites brasseries dont la production n'excède pas 200 000 hl.

La disparité de taxation selon les alcools n'est pas propre à la France (graphique 2). La plupart des pays européens producteurs de vins a fixé un taux d'imposition quasi nul, voire nul (Italie, Espagne) pour cette catégorie d'alcool, la taxation étant à l'inverse assez élevée dans les pays qui n'en produisent pas. Les taxes relatives aux spiritueux et à la bière sont beaucoup plus élevées dans le nord que dans le sud de l'Union européenne. Les pays dernièrement intégrés à l'UE, principalement d'Europe orientale, ont quant à eux fait le choix d'une faible taxation pour les spiritueux et de niveaux supérieurs à ceux pratiqués en France pour les vins et la bière.

Graphique 2 - Montant en euros des droits d'accise sur les vins tranquilles et les vins pétillants par hl de vin au 1^{er} janvier 2012



Source : European Commission, Directorate general taxation and customs union, Indirect Taxation and Tax administration, Environment and other indirect taxes

Les recettes fiscales perçues sur la consommation de vin ont baissé de 10 % entre 2000 et 2011, alors que celles sur les spiritueux ont augmenté d'un peu plus de 10 %. Celles sur la bière, plus fluctuantes, se situent en 2011 au même niveau qu'en 2000. Toutefois, si on tient compte de l'inflation, les recettes ont en fait globalement baissé entre 2000 et 2011. Depuis 2009, les tarifs sont chaque année corrigés de l'inflation, ce qui permet de maintenir les recettes par volume d'alcool à une valeur constante en termes réels.

La notion de « chiffre d'affaires », qui correspond aux montants des ventes réalisées par une ou plusieurs entreprises, est souvent aussi utilisée pour déterminer l'importance économique d'un secteur. Le chiffre d'affaires peut être exprimé toutes taxes comprises, et dans ce cas, il est égal aux dépenses des ménages indiquées ci-dessus, auxquelles il faut ajouter le montant des exportations, soit un total de 28,12 milliards d'euros en 2011.

On peut également s'intéresser au chiffre d'affaires qui revient aux entreprises une fois déduits la TVA et les droits indirects (tableau 1). Sur les 16,67 milliards d'euros dépensés par les ménages pour les boissons, la TVA perçue sur les boissons alcoolisées représente 2,7 milliards d'euros. Une fois déduits les droits d'accise sur les alcools, le chiffre d'affaires des boissons alcoolisées vendues sur le marché intérieur représente 10,7 milliards d'euros. À ce montant, il faut rajouter le chiffre d'affaires

Tableau 1 - Chiffre d'affaires, droits de consommation, taxe sur la valeur ajoutée et exportations du secteur des boissons alcoolisées (en milliards d'euros)

	Chiffre d'affaires intérieur (hors droits de consommation et hors TVA)	Droits de consommation	Taxe sur la valeur ajoutée	Chiffre d'affaires à l'exportation	Chiffre d'affaires total (hors droits de consommation et hors TVA)
Spiritueux	1,61	2,65	0,84	3,94	5,55
Vins de raisin	7,64	0,12	1,52	7,18	14,81
Bières	1,17	0,38	0,30	0,27	1,45
Autres*	0,27	0,10	0,07	0,06	0,34
Total	10,70	3,24	2,73	11,45	22,15

* Les nomenclatures n'étant pas strictement identiques pour les différentes composantes de cette catégorie suivant le type de grandeur indiqué, les données pour cette catégorie sont plus approximatives, imprécision dont les répercussions sont très marginales sur la répartition des montants pour les trois principales catégories, spiritueux, vins et bières.

Source : Calculs OFDT à partir des données de l'INSEE et de la Direction générale des douanes et des droits indirects

à l'export, soit un montant sensiblement égal aux ventes domestiques de 11,4 milliards d'euros, qui n'est soumis ni à la TVA française, ni aux droits indirects perçus en France. Le chiffre d'affaires total du secteur des boissons alcoolisées (hors droits de consommation et hors TVA) s'élève en 2011 à un peu plus de 22 milliards d'euros.

Repères méthodologiques

Ventes d'alcool.